

	REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE <i>Critère 1 :</i> <i>Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus</i>	<i>Critère 1.2 :</i> <i>Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen</i> Page 1/6
---	--	--

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
 MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
 THOUARS : 06 21 27 60 21
 THENEZAY : 06 17 37 26 64
 BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
 ST VARENT : 06 18 94 17 82
 NUEIL LES AUBIERS : 05 49 72 37 54



	REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE <i>Critère 1 :</i> Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	<i>Critère 1.2 :</i> Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen Page 2/6
---	---	---

Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage

Il est, avec votre demande de permis de conduire (facsimilé ANTS), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- Les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétents.

Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
 MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
 THOUARS : 06 21 27 60 21
 THENEZAY : 06 17 37 26 64
 BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
 ST VARENT : 06 18 94 17 82
 NUEIL LES AUBIERS : 05 49 72 37 54



	REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE <i>Critère 1 :</i> Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	<i>Critère 1.2 :</i> Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen Page 3/6
---	---	---

Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui implique la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Conduite accompagnée

- Le déroulement des différentes formules de conduite accompagnée ;
- Les différentes attestations :
 - Attestation de fin de formation initiale
 - Autorisation de conduire en conduite supervisée
 - Attestation de fin de conduite accompagnée
- Les relevés de parcours ;
- Les comptes rendus de chaque rendez-vous pédagogique

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
 MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
 THOUARS : 06 21 27 60 21
 THENEZAY : 06 17 37 26 64
 BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
 ST VARENT : 06 18 94 17 82
 NUEIL LES AUBIERS : 05 49 72 37 54



	REFERENTIEL DE QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE <i>Critère 1 :</i> <i>Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus</i>	<i>Critère 1.2 :</i> <i>Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen</i> Page 4/6
--	---	---

Déroulement de l'examen théorique du code de la route (ETG / ETM)

Une fois votre abonnement terminé et toutes les séries réalisées, vous devez atteindre un score de 35/40 (5 fautes tolérées).

L'examen est privatisé et est payant.

Vous pouvez réserver votre place d'examen notamment à la poste sur :

<https://www.lecode.laposte.fr/passermoneexamenducodeaveclaposte/>

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
 MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
 THOUARS : 06 21 27 60 21
 THENEZAY : 06 17 37 26 64
 BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
 ST VARENT : 06 18 94 17 82
 NUEIL LES AUBIERS : 05 49 72 37 54



Examen voiture

FORMATION EXAMEN (3/3)

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille) ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'insérer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

E : erreur éliminatoire, franchissement d'une ligne continue, non respect de la signalisation, intervention de l'inspecteur ou des commandements du véhicule.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée.

Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Voici la liste détaillée des connaissances et savoir-faire à restituer le jour de l'examen.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir des espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Courtoisie au volant								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Total général								

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 points au maximum.

20 points minimum sur 31 possibles.

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notées sur 1 point chacune.

Article L211-1
En cas de commission des délits de violences ou d'outrage prévus par les articles 222-9 à 222-13 et 433-5 du code pénal contre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, le tribunal peut prononcer la peine complémentaire d'interdiction de se présenter à l'examen du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus.

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
 MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
 THOUARS : 06 21 27 60 21
 THENEZAY : 06 17 37 26 64
 BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
 ST VARENT : 06 18 94 17 82
 NUEL LES AUBIERS : 05 49 72 37 54



Examen MOTO

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Autonomie des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie			+1					
Total général								

Minimum 21 points

NOS AGENCES EN DEUX-SEVRES

PARTHENAY : 06 20 08 33 23
MONCOUTANT : 05 49 72 61 70
THOUARS : 06 21 27 60 21
THENEZAY : 06 17 37 26 64
BRESSUIRE : 06 19 65 82 55
ST VAURENT : 06 18 94 17 82
JUEI LES AUBIERS : 05 49 72 37 54

